

Intégration des enfants autistes: Genève devra répondre à l'ONU

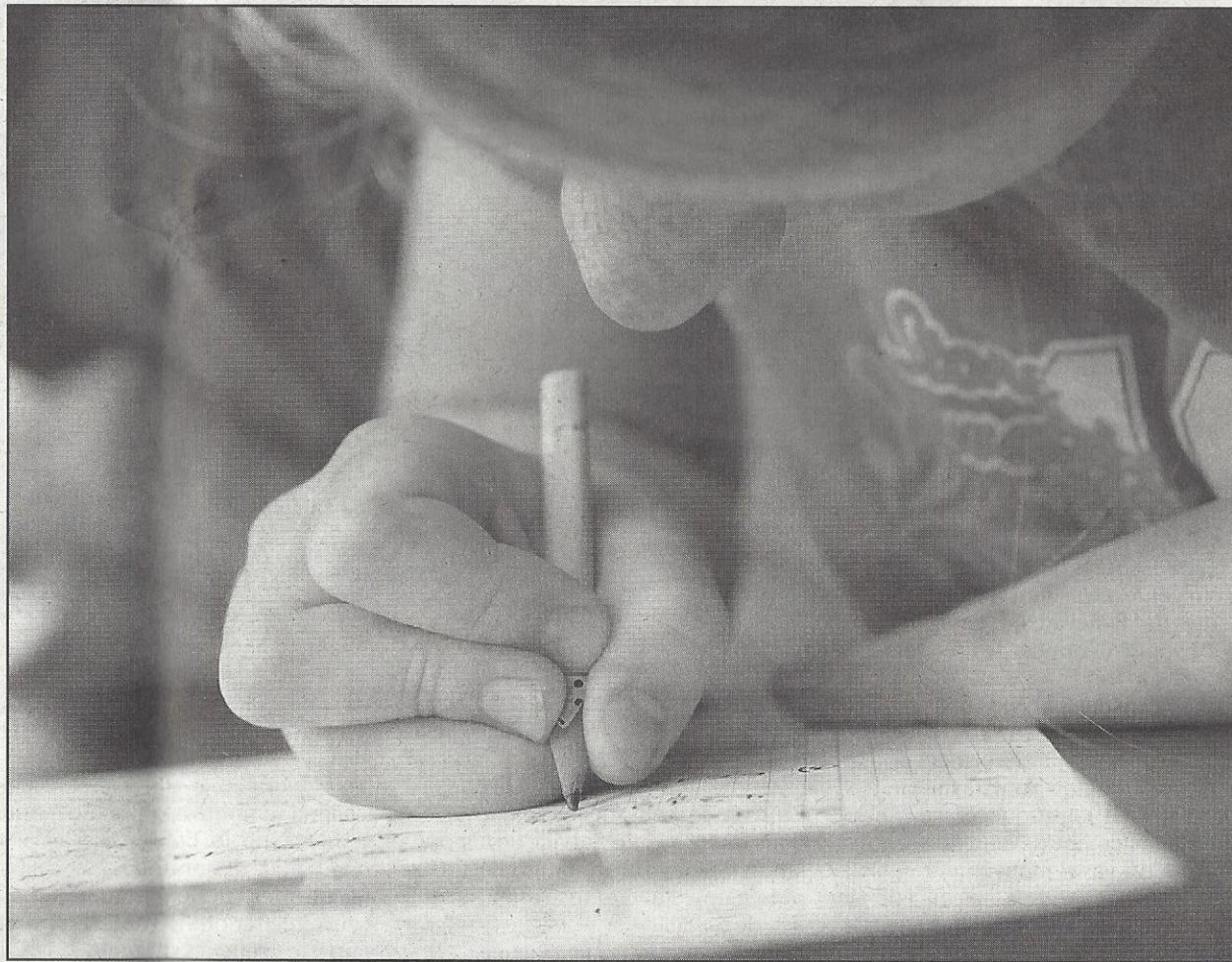
SCOLARITÉ • *A la suite d'une interpellation d'Autisme Genève, le Comité des droits de l'enfant s'intéresse aux traitements des enfants autistes en Suisse et à Genève.*

ERIC LECOULTRE

«Il s'agit d'un paradoxe incompréhensible: alors que les personnes autistes souffrent principalement d'un déficit au niveau social, à Genève, ils restent tenus à l'écart du milieu ordinaire.» Remontée, Marie-Jeanne Accietto, présidente d'Autisme Genève, reste cependant combative. A la suite d'un rapport envoyé par son association au Comité des droits de l'enfant (CDE) en mai dernier, l'institution onusienne a interpellé l'Etat genevois et la Suisse, en vue d'obtenir des précisions quant à leur respect de la Convention des droits de l'enfant.

La demande porte notamment sur les mesures prises par l'Etat afin de favoriser l'inclusion des enfants autistes à un milieu scolaire ordinaire, interdire certains traitements psychiatriques néfastes ou réduire l'usage de psychotropes. Genève doit rendre ses réponses avant le 15 octobre prochain. Celles-ci seront traitées lors de la prochaine session du CDE, en janvier 2015.

Pourquoi, outre la Suisse, Genève est-il le seul canton concerné par cette demande? «Car c'est Autisme Genève qui a tout d'abord alerté le CDE sur la pratique genevoise, note M^{me} Accietto. Si d'autres cantons intègrent davantage les enfants autistes à des classes ordinaires, leur situation n'est toutefois pas beaucoup plus réjouissante.»



Le rapport d'Autisme Genève n'est pas tendre avec la politique du canton. Il pointe les déficits importants de moyens qui privent la plupart des enfants autistes d'une inclusion dans des classes ordinaires. Photo prétexte KEYSTONE

tistes à des classes ordinaires, leur situation n'est toutefois pas beaucoup plus réjouissante.»

Recours au système privé

Le rapport d'Autisme Genève à l'origine de cette requête n'est pas tendre avec la politique du canton. Il pointe les déficits importants de moyens qui privent la plupart des enfants autistes d'une inclusion dans des classes ordinaires, en violation de la convention internationale.

Cette politique se traduit par un manque de places et d'accompagnants formés, ainsi que des programmes scolaires inadéquats. Ce qui force de nombreux parents à recourir à des prestations privées pour instruire leur enfant, engendrant des coûts considérables (environ 60 000 francs pour une année en école privée).

Illustration des limites de l'accueil genevois: le Centre d'interven-

tion précoce en autisme, qui opère avant la scolarisation de l'enfant et dont l'action est louée par M^{me} Accietto, n'offre de place qu'à sept enfants par année sur la soixantaine qui en auraient besoin.

Le rapport d'Autisme Genève fustige également le recours à certains traitements psychiatriques «cruels et inhumains» imposés à des autistes. Il donne l'exemple du «packing», qui consiste à envelopper un enfant dans des draps mouillés et froids jusqu'à ce qu'il se calme. Genève est donc invité à interdire cette pratique, tout comme à privilégier des méthodes éducatives plutôt que des internements psychiatriques, pour faire diminuer les troubles du comportement.

Le rapport d'Autisme Genève n'est pas tendre avec la politique du canton. Il pointe les déficits importants de moyens qui privent la plupart des enfants autistes d'une inclusion dans des classes ordinaires. Photo prétexte. KEYSTONE

Pour favoriser l'autonomie de ces personnes, de leur enfance jusqu'à l'âge adulte, tout en réduisant leur déficit social, Marie-Jeanne Accietto avance une solution: «Genève a besoin d'adopter une politique globale incluant l'éducation, la santé et l'emploi, en vue de prendre en charge les personnes autistes sans les couper du reste de la société. Cela pourrait prendre vingt ans à se mettre en place, mais permettrait certainement de faire des économies au final.» Et d'en appeler à une meilleure formation aux spécificités de l'autisme pour les accompagnants.

Le DIP prépare ses réponses

Le Département de l'instruction publique (DIP) a pris connaissance cet

été du rapport d'Autisme Genève et prépare ses réponses pour le CDE. Une directive concernant l'école inclusive a notamment été mise en place et sera appliquée dès septembre. N'ayant pas encore informé tout son personnel, le département n'a pas souhaité nous donner davantage de précisions.

La directrice générale de l'enseignement primaire, Paola Merchesini, explique que la mesure devrait permettre d'augmenter «la quantité et la qualité» de l'inclusion des enfants autistes en milieu ordinaire. Des efforts sur la formation des assistants en intégration scolaire sont notamment prévus dans un second temps. «Nous avançons progressivement sur ce dossier complexe qui requiert des moyens», déclare-t-elle. |